EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 septembre 2009

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M.OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : M. ALLAERT

OBJET
DE LA DELIBERATION

Lac Kir - Diagnostic écologique - Profil de plage - Demande de subvention

Mme DURNERIN, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 mars 2009, le Conseil Municipal a donné son accord à la passation d'une convention entre la Ville et le Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents pour la commande conjointe d'un diagnostic écologique et d'un profil de plage du lac Kir.

Cette étude, qui s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, et qui répond aux exigences du décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008 relatif à la gestion de la qualité des eaux de baignade et des piscines, sera lancée avec le concours de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Cette dernière vient, en effet, d'informer la Ville d'une possibilité de financement à hauteur de 50 % des dépenses hors taxes réalisées et estimées à ce jour, pour la part de Dijon, à 39 967 € HT (47 800 € TTC).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter la subvention, au taux maximum, susceptible d'être accordée par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour le financement d'un diagnostic écologique et d'un profil de plage du lac Kir ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

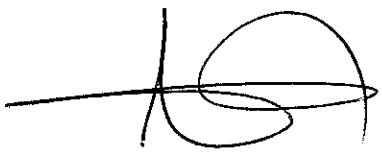

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 2 OCT. 2009

PUBLIÉ LE 2/10/09